



ADDS-QM 301 rue de Carillon, Québec, Qc, G1K 5B3  
Téléphone : 418-524-5064 Télécopie : 418-529-9455  
Courriel : addsqm@bellnet.ca

CAS - 17 M  
C.G. - P.L. 57  
AIDE PERS. ET FAM

## LE PROJET DE LOI 57 : NON MERCI !

Mémoire de  
**L'Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain**  
à la Commission des affaires sociales  
chargée d'examiner le projet de loi 57  
« *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* ».

Québec, le 16 septembre 2004





ADDS-QM 301 rue de Carillon, Québec, Qc, G1K 5B3  
Téléphone : 418-524-5064 Télécopie : 418-529-9455  
Courriel : addsqm@bellnet.ca

## **1. Avant-propos**

L'Association pour la défense des droits sociaux Québec métro (l'ADDS-QM) est un groupe populaire qui défend collectivement les droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. Fondée en 1973, elle vise en priorité à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

L'ADDS-QM a comme visée de regrouper les personnes assistées sociales afin de les soutenir dans leurs démarches pour faire reconnaître et valoir leurs droits, d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Ce sont les personnes assistées sociales qui donnent couleurs et vie à l'association.

Même si elle est géographiquement située dans un des quartiers centraux de la Ville de Québec, l'ADDS-QM organise des activités de sensibilisation, de promotion et de défense des droits et des intérêts des personnes assistées sociales à la grandeur de la région de Québec. L'organisme repose depuis toujours sur une équipe de militantEs bénévoles qui sont elles-mêmes des personnes assistées sociales qui ont décidé de prendre en charge la défense de leurs droits par l'entremise de l'Association.

Membre fondateur du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), l'ADDS-QM est entièrement solidaire des revendications de son regroupement national.



### **3. Nos revendications**

#### **3.1 Le retrait du projet de loi 57**

L'ADDS-QM milite depuis plus de trente ans pour l'élimination de la pauvreté. Le Projet de loi 57, *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, va à l'encontre de notre idéal d'une société sans pauvreté. Pour les raisons qui suivent, nous considérons qu'il est totalement inacceptable :

- a. Le Projet de loi 57 accentue la pernicieuse distinction entre les personnes aptes au travail et les personnes inaptes au travail. Nous nous sommes toujours farouchement opposés à cette division. Le prix du pain et du beurre est le même pour tout le monde, donc les montants des prestations devraient être les mêmes. S'il y a des personnes assistées sociales au Québec, c'est en raison d'un problème structurel du marché du travail et non en raison d'un problème individuel de la personne assistée sociale.
- b. Le Projet de loi 57 augmente l'arbitraire et le pouvoir discrétionnaire du Ministre. Certains des programmes proposés ne prévoient aucun droit de recours pour les personnes qui y sont admises. Il prévoit également l'abolition du Bureau des renseignements et plaintes, qui avait pourtant été mis en place suite à une recommandation du Protecteur du citoyen.
- c. Le Projet de loi 57 ne respecte pas les obligations découlant de l'article 15 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il n'introduit pas le principe d'une prestation minimale, il ne permet pas à l'ensemble des personnes assistées sociales de posséder des biens et des avoirs liquides d'une valeur supérieure à celle permise présentement et il est silencieux sur l'exemption de la pension alimentaire pour enfants.

l'ADDS-QM demande des amendements à la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*, afin que celle-ci respecte les mesures et les objectifs prévus par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

### 3.2 Les amendements à la loi actuelle

Pour tendre vers un Québec sans pauvreté, il faut que le gouvernement fasse l'effort de faire les choix nécessaires. L'ADDS-QM réclame donc la modification de la Loi actuelle. Le premier pas dans la direction d'un Québec sans pauvreté serait de faire les amendements qui suivent à la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* :

- a. Une disposition garantissant l'indexation complète et annuelle de toutes les prestations pour toutes les personnes assistées sociales.
- b. L'instauration d'un véritable barème plancher, tel que nous le revendiquons depuis plusieurs années, soit un montant couvrant les besoins essentiels et protégé de toute coupure ou saisie.
- c. La possibilité pour l'ensemble des prestataires de garder leur maison et leur voiture et d'avoir accès à un coussin d'épargne plus élevé qu'en ce moment.
- d. L'exemption complète de la pension alimentaire versée au bénéficiaire d'un enfant lors du calcul de la prestation.
- e. L'élargissement de la notion de gains permis afin de permettre de cumuler des revenus de soutien autres que des revenus de travail. L'ADDS-QM demande également que le calcul des gains de travail permis soit annualisé.



ADDs-QM 301 rue de Carillon, Québec, Qc, G1K 5B3  
Téléphone : 418-524-5064 Télécopie : 418-529-9455  
Courriel : addsqm@bellnet.ca

doit être fixé au niveau du seuil de sortie de la pauvreté et doit être distribué à toutes les citoyenNEs du Québec âgés de 18 ans et plus.

L'ADDs-QM profite de la réforme de l'aide sociale afin de demander l'ouverture d'un débat public sur la proposition du Revenu social garanti universel.

#### **4. Conclusion**

Le Projet de loi 57 est basé sur une conception erronée des problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale. Si ce projet en venait à être appliqué il en résulterait une aggravation des problèmes sociaux de santé, d'itinérance, de criminalisation, etc.

La première loi d'aide sociale de 1969 avait été construite et mise en application justement pour contrer les problèmes de déstructuration sociale qu'entraînait l'abandon des personnes sans emploi à leur propre sort. Le Projet de loi 57 nous retournerait à des programmes déterminés selon les préjugés sur les pauvres méritants et non méritants.

Avec ce Projet de loi le gouvernement nous prouve qu'il considère le problème de la pauvreté comme provenant du manque de motivation des personnes en situation de pauvreté. Nous avons l'impression que le gouvernement confond la lutte à la pauvreté et la diminution des personnes vivant de l'aide sociale. Or, nous savons que les personnes en situation de pauvreté ne demandent qu'à améliorer leurs conditions de vie, qu'ils possèdent une fierté et une dignité. Cette fierté et cette dignité sont bafouées par le Projet de loi 57 et il est impensable que l'on permette une telle chose.

